



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Constitution

Question écrite n° 72737

Texte de la question

Mme Danielle Bousquet attire l'attention de M. le ministre chargé des relations avec le Parlement sur la loi organique mentionnée au cinquième alinéa de l'article 13 de la Constitution, concernant les modalités de contrôle du pouvoir de nomination du président de la République « pour la garantie des droits et libertés ou la vie économique et sociale de la Nation ». Elle lui demande donc de lui indiquer si cette loi organique sera rapidement présentée aux assemblées parlementaires ou si la volonté d'encadrer les prérogatives du président de la République, affichée lors de la réforme constitutionnelle qui a permis l'inscription du cinquième alinéa de l'article 13 dans la Constitution, n'était que purement formelle.

Données clés

Auteur : [Mme Danielle Bousquet](#)

Circonscription : Côtes-d'Armor (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72737

Rubrique : État

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 mars 2010, page 2288

Question retirée le : 23 mars 2010 (Retrait à l'initiative de l'auteur)